

Commune de  
**La Chapelle-Saint-Luc**  
PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°1/3  
1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du 13/12/2016  
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à La Chapelle-Saint-Luc,  
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 24/05/2016  
APPROUVÉ LE : 13/12/2016



**Légende**

- Zone non aedificandi
- Secteur soumis à remonte de nappe identifié au titre de l'article R151-34.1\*
- Secteur soumis à permis de démolir de identifié au titre de l'article R151-34.3\*
- Bois classés
- Plantations à réaliser
- Emplacement réservé
- Protection du patrimoine naturel
- ZAD
- Protection du patrimoine bâti
- UA : Zone urbaine du centre ancien
- UB : Zone urbaine du quartier Chanteraigne
- UBZ : Zone urbaine mixte du quartier Chanteraigne (habitat/commerce)
- UCA : Zone urbaine d'habitat mixte
- UCB : Zone urbaine pavillonnaire
- UCC : Zone urbaine du Hameau Saint-Luc
- UCG : Zone urbaine de Fouchy
- UCH : Zone urbaine pavillonnaire en périmètre MH
- UEH : Zone urbaine d'équipements publics en périmètre MH
- UL : Zone urbaine d'équipements de loisirs
- ULH : Zone urbaine d'équipements de loisirs en périmètre MH
- UW : Zone urbaine d'activités artisanales
- UX : Zone urbaine d'activités artisanales et tertiaires
- UY : Zone urbaine d'activités industrielles
- UVA : Zone urbaine d'activités industrielles (hauteur majorée)
- UZ : Zone urbaine d'activités commerciales
- 1AU : Zone d'urbanisation future
- 1AUH : Zone d'urbanisation future en périmètre MH
- 1AUg : Zone d'urbanisation future (hameau de Fouchy)
- 2AU : Zone d'urbanisation future (long terme)
- 2AUH : Zone d'urbanisation future en périmètre MH (long terme)
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur naturel d'anciens dépôts
- Nh : Secteur naturel d'habitat isolé
- Ni : Secteur naturel d'activités aéronautiques

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	2 217 m <sup>2</sup>	Elargissement de voirie	Commune
ER n°2	934 m <sup>2</sup>	Création d'un accès	Commune
ER n°3	256 m <sup>2</sup>	Création d'un accès	Commune
ER n°4	592 m <sup>2</sup>	Extension de la Place Saint-Luc	Commune
ER n°5	829 m <sup>2</sup>	Extension d'un chemin piétonnier	Commune
ER n°6	2 971 m <sup>2</sup>	Création de voirie et de stationnements	Commune
ER n°7	8 267 m <sup>2</sup>	Implantation d'un autotransformateur	SNCF
ER n°8	26 m <sup>2</sup>	Elargissement de voirie à 4 m	Commune

